



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 12 (1984)

DOI: 10.11588/fr.1984.0.51570

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

faire l'objet d'un nouveau débat. Je me limiterai à relever quelques idées exprimées ou sous-jacentes: le règne de Frédéric Barberousse, indépendamment de ses aspects suggestifs, voire mythiques, se caractérise par sa durée, 38 ans, par sa dualité, le perpétuel passage de l'Allemagne à l'Italie et vice versa, entraînant la confrontation prolongée de deux tempéraments nationaux et de deux sociétés non pas radicalement différentes, mais tout de même assez distinctes, et dont l'évolution ultérieure n'a fait qu'accentuer la différence. Il n'est pas surprenant que l'ombre du grand empereur, comme celle de ses adversaires (pape et cités italiennes) aient été invoquées par différents idéologues, particulièrement au temps où s'éveillait le nationalisme. De nos jours la recherche est plus circonspecte dans son jugement de la politique impériale. Sans nier, par exemple, l'opposition entre l'empereur et de nombreuses villes italiennes, on fait la part plus grande à la conjoncture et moindre à l'idéologie. Les excès des fonctionnaires impériaux, souvent italiens, ont sans doute donné corps à la résistance des villes qui, sans mettre en cause le principe même de l'autorité impériale, se référaient à la coutume réelle ou supposée (*habeat [imperator] suas res sicuti antecessores habuerunt*, p. 146).

L'accent est mis beaucoup plus qu'autrefois, sur les servitudes matérielles et financières de la politique italienne. Le coût considérable des expéditions a obligé Barberousse d'une part à accroître la ponction en Italie même – déclanchant ainsi des résistances de plus en plus résolues – d'autre part à trouver en Allemagne des ressources nouvelles en favorisant l'économie d'échange, productrice de numéraire; ce qui expliquerait la politique de Frédéric vis à vis des villes allemandes, hostile aux »conjuraciones« mais généreuse en privilèges commerciaux. Ajoutons les contraintes stratégiques qui conduisirent l'empereur à s'assurer le contrôle des principaux cols alpins; à cet égard, les auteurs (notamment Oppl, p. 282) font bon marché, me semble-t-il, du royaume de Bourgogne dont l'intérêt stratégique n'est pourtant pas négligeable. Les auteurs du colloque, complétant les travaux de Brühl et de Haverkamp, ont multiplié les observations, scrutant l'itinéraire impérial et les trop rares mentions d'ordre économique qu'offrent les sources narratives et diplomatiques. Ils ont prêté moins d'attention aux aspects culturels et linguistiques de la confrontation germano-italienne, difficiles sans doute à saisir pour la période considérée où l'usage commun du latin comme langue écrite occulte les problèmes de communication. Les Allemands de l'entourage impérial ont-ils seulement considéré l'italien comme autre chose qu'une variante dialectale de la langue latine? On pourrait le penser en voyant l'évêque de Bamberg rendre une sentence *sine scriptis et in lingua latina* (p. 223); de même l'empereur Frédéric, selon Rahewin, comprenait le »latin« mais le parlait mal.

Jean-Yves MARIOTTE, Strasbourg

Tancredi et Willelmi III regum diplomata, edidit Herbert ZIELINSKI, Cologne, Vienne (Böhlau) 1982, in -4°, XXVIII-192 p., 5 pl. h.-t. (Codex Diplomaticus Regni Siciliae, cura Carlrichard Brühl, Francesco Giunta, André Guillou, series prima: Diplomata regum et principum e gente Normannorum, V).

Avec les actes de Tancrede et de Guillaume III, édités par Herbert Zielinski¹, paraît le premier vrai volume du Codex Diplomaticus Regni Siciliae (dont deux »Beihefte« ont été publiés). Cette priorité s'explique aisément: on n'a gardé de Tancrede que trente-cinq actes, de son fils que sept; des régestes en avaient déjà recensé la quasi-totalité²; tous sauf un avaient déjà été édités: la seule nouveauté est D. T. 15, diplôme en faveur du monastère cistercien de S. Maria de Novara di

1 La partie grecque de D. T. 30 a été éditée par Danica LECCO et Denise PAPACHRYSSANTHOU et commentée par Vera VON FALKENHAUSEN.

2 Des régestes des actes de Tancrede et Guillaume III ont été établis en 1955 par P. F. PALUMBO et en 1973 par C. SALVATI (Bibliographie p. 160 et 161).

Sicilia (prov. Messine), conservé en original à l'Archivo Ducal de Medinaceli à Séville. La relative facilité de l'édition n'enlève rien au mérite de Herbert Zielinski: on dispose désormais d'une édition, que l'on peut considérer comme définitive selon les critères actuels, des actes des deux derniers rois normands, jusqu'ici dispersés dans des ouvrages parfois anciens.

Dans son introduction diplomatique (p. XV–XXVIII), l'éditeur reconstitue l'itinéraire de Tancrede et étudie sa politique à travers ses diplômes. Il note que le nom de Tancrede, pour des raisons évidentes, n'a pas attiré les faussaires médiévaux; seul, le diplôme en faveur de Naples (D. T. 6) a été interpolé à l'époque angevine. Le seul chancelier de Tancrede a été Matthieu d'Ajello (mort en 1193); son fils Richard a aussi expédié des diplômes royaux. Mais la chancellerie a été étoffée dès le début du règne: on connaît six notaires qui n'avaient pas travaillé pour Guillaume II; Constance a conservé plusieurs des notaires de Tancrede. Le nombre des notaires connus (jusqu'à trois ou quatre en même temps) permet de mesurer les pertes: la chancellerie de Tancrede a, selon H. Zielinski, expédié au minimum sept cents actes: nous n'en avons donc gardé que 5%. Les notaires écrivent souvent des actes destinés à leur région d'origine. Les caractères externes des diplômes ne sont pas bien originaux; on note que la *charta transversa* perd de son importance relative, que la *rota*, déjà pratiquement abandonnée à la fin du règne de Guillaume II, l'est totalement sous Tancrede, mais reparait, sans doute comme signe désespéré de légitimité normande, dans les derniers actes de Guillaume III. On n'a gardé qu'un sceau de cire rouge et on connaît des descriptions de bulles de plomb du roi. Les caractères internes ne présentent aucune originalité; l'éditeur note seulement que les préambules, très impersonnels, dénotent l'emploi de formulaires (encore en usage au XIII^e siècle).

L'introduction est suivie de l'édition des trente-cinq actes de Tancrede (diplômes et mandements) et des sept diplômes de Guillaume III. Viennent ensuite les régestes de trente-sept actes perdus de Tancrede, d'un de Guillaume III et d'un de la reine Sibylle. Le seul faux moderne connu (lettre de Tancrede à Joachim de Flore) est édité; enfin sont analysés les huit actes connus de Tancrede comte de Lecce. Le volume se clot sur un index des sources, une bibliographie, un index des noms propres, un index thématique enfin.

L'édition est soignée: peu de remarques s'imposent. On regrette que les dates restituées en style moderne ne soient pas placées entre crochets, que les citations antérieures de chaque acte n'aient pas été relevées. Signalons quelques lacunes bibliographiques. L'éditeur ne mentionne pas l'édition des actes de Robert Guiscard donnée par L.-R. Ménager³, alors que D. T. 23 recopie *ad verbum* le diplôme de Robert Guiscard pour Torremaggiore (n° 18 de Ménager) que nous ne connaissons que par lui⁴. A propos du *ius affidandi* (p. 83), il fallait citer l'important article de Nino Tamassia⁵. Sur le statut des villes, l'éditeur connaît le vieux livre de Faraglia (Naples 1883) mais ignore l'ouvrage classique de F. Calasso (Bologne 1929)⁶. Au sujet des concessions de droits de pêche dans le Mare Piccolo et le Mare Grande (qu'il traite globalement, au mépris de la géographie, de «lagune» p. 94 n. 3), l'éditeur ne cite, comme antécédent de D. T. 2, que la concession de Roger II au monastère de Montescaglioso. Signalons encore une erreur topographique relativement importante dans le commentaire de Dep. T. 31 (p. 130): le *tenimentum Viscilie* est identifié à la cité épiscopale de Bisceglie (*Vigilie*), alors qu'il s'agit d'un

3 L.-R. MÉNAGER, Recueil des actes des ducs normands d'Italie (1046–1127). I. Les premiers ducs (1046–1087), Bari 1981 (Documenti e Monografie 45).

4 L.-R. Ménager cite l'édition partielle de ce diplôme donnée par Carabellese, que H. Zielinski passe sous silence. Le notaire de Troia *Iohannes f. Franconi*, qui a écrit l'acte ducal, méritait une note au même titre que Robert de Loritello ou Guillaume de Montreuil.

5 N. TAMASSIA, *Ius affidandi. Origine e svolgimento nell'Italia meridionale*, in: Atti Ist. Veneto 72–2 (1912), rééd. in ID., *Studi sulla storia giuridica dell'Italia meridionale*, Bari 1957 (Documenti e Monografie 30) p. 213–270.

6 F. CALASSO, *La legislazione statutaria dell'Italia meridionale. I. Le basi storiche. Le libertà cittadine dalla fondazione del Regno all'epoca degli Statuti*, Bologne 1929 (Biblioteca della «R. S. D. I.», 3).

territoire désert des hautes Murge, plusieurs fois attesté au XII^e siècle⁷. L'éditeur parle encore d'un quartier grec de Bari (p. 66) que les sources ne connaissent pas. Mais on voit que ces remarques ne concernent pas la valeur de l'édition.

Les actes de Tancrede, rassemblés, permettent à l'historien de mieux mesurer l'activité de ce souverain dont tout le règne s'est déroulé dans un climat belliqueux. Parmi les régions ayant bénéficié des dispositions de Tancrede et de son fils⁸, la Pouille (où se trouve le comté de Lecce) vient en tête (douze actes de Tancrede, un de Guillaume III), suivie de la Campanie (neuf actes). Il faut attendre mai 1191 pour voir le roi s'occuper de la Calabre (quatre actes de Tancrede, un de Guillaume) et de la Sicile (quatre actes de chaque roi); la Lucanie a reçu deux des diplômes subsistants, les Abruzzes un seul. Les actes restants sont deux diplômes à l'abbaye cistercienne latiale de Casamari, le concordat de Gravina (dont on a enfin une édition moderne d'accès facile) et l'acte d'hommage et de fidélité de Tancrede au pape. Plus importante est la répartition des actes par catégorie de destinataires. La majorité (dix-sept actes de Tancrede et six de Guillaume) va à des monastères (mais huit seulement à des établissements dépendant d'ordres nouveaux). On est surtout frappé par la forte proportion d'actes ne venant pas d'archives monastiques. Dix actes de Tancrede sont établis en faveur des cathédrales de Brindisi, Bovino, Giovinazzo, Monopoli en Pouille, de Salerne en Campanie et de Rossano en Calabre; un diplôme de Guillaume a pour destinataire la cathédrale de Palerme; plusieurs *deperdita* concernaient les cathédrales de Trani, Tarente, Bisignano. Enfin et surtout, cinq diplômes de Tancrede vont respectivement à la «cité» de Barletta (D. T. 1), aux Napolitains (D. T. 6), aux citoyens de Trani (D. T. 11), aux habitants de Gaète, dont le consulat est reconnu (D. T. 18), aux hommes de Bénévent, ville pontificale enclavée dans le royaume (D. T. 35); plusieurs actes perdus (Dep. T. 4, 10, 11, 35) concernaient Sessa Aurunca et Foggia; on voit que le roi a dû – de gré ou de force – adopter une politique favorable aux autonomies urbaines, dont Frédéric II s'efforcera plus tard d'annuler les effets. Voilà, à notre avis, le trait le plus original qui se dégage à la lecture des actes de Tancrede.

Jean-Marie MARTIN, Paris

Theo KÖLZER, *Urkunden und Kanzlei der Kaiserin Konstanze, Königin von Sizilien (1195–1198)*, Cologne, Vienne (Böhlau) 1983, VIII–193 p., 15 pl. (Studien zu den normanisch-staufischen Herrscherurkunden Siziliens. Beihefte zum Codex Diplomaticus Regni Siciliae, 2).

Dans le cadre du Codex Diplomaticus Regni Siciliae, c'est à Theo Kölzer, élève de Carlrichard Brühl, qu'il revient d'éditer les actes de Constance (à paraître prochainement) et de présenter de façon synthétique les actes et la chancellerie de l'impératrice-reine. Dans son introduction, l'A. se plaint – à juste titre – de n'avoir pu voir les sept originaux conservés à Séville. Il retrace rapidement (p. 8–30) l'histoire singulière de Constance et, plus généralement, des relations entre empire et royaume de Sicile au XII^e siècle; la fille posthume de Roger II, fiancée à Henri VI en 1184, est acceptée en 1185 comme héritière du Royaume. On sait les difficultés de cette succession; le jour de Noël 1194, Henri est couronné à Palerme; le lendemain, Constance met au monde, à Iesi, le futur Frédéric II; trois mois plus tard, elle est à Bari, où elle reçoit peut-être à son tour la couronne. Henri meurt en septembre 1197; Frédéric est couronné à la Pentecôte

⁷ F. NITTI, *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo normanno (1075–1194)*, Bari 1902, réimpr. anast. Bari 1968 (Codice Diplomatico Barese, 5) n° 40 (1104). C. A. GARUFI, *I documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia*, Palerme 1899 (Documenti per servire alla Storia di Sicilia, ser. Diplomi, 18) n° 13 (1136).

⁸ Sauf indication contraire, nous ne parlons que des diplômes conservés.